



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

**Procès-verbal
Comité syndical
Mardi 27 février 2024 à 18h15
Salles les Morènes – CC Genevois**

Présidente : METRAL Christelle

Date de convocation : 20/02/2024

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 17

Présents : ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, CLAUDE Josette, COTTET Danielle, DE VIRY François, DEMONCEAU Henry, GILET Laurent, MAGNIN Alban, MAGNIN Jean-Louis, METRAL Christelle, MIVELLE Laurent, PUGIN André, RANNARD Paul, SAFONOVA Léna, SAUGE Pascal, SEVE François, VERDONNET Christian.

Excusés : BOGET Alain (Suppléant), LAVOREL Joëlle, VINCENT Carole (Suppléante)

Absents : AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, MARTINEZ Julian, MORETTON Yannick SCHUFFENECKER Anthony.

Secrétaire de séance : BELMAS Jean-Pierre

A. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

1. Approbation du compte rendu du comité syndical du 31 Janvier 2024

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité doit se prononcer sur l'adoption du compte rendu du comité syndical du 30 janvier 2024.

Le comité syndical, par 14 voix pour 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE, le compte rendu du comité syndical 30 janvier 2024.

2. Remplacement Anne RIESEN, délégué titulaire de la Communauté de communes du genevois.

Suite à la démission de Mme RIESEN, la CCG a procédé à la désignation d'un nouveau représentant du SIGETA, à l'unanimité des membres présents lors du conseil communautaire du 29 janvier, Monsieur Henry DEMONCEAU, conseiller municipal à Collonges-sous-Saleve a été désigné en qualité de représentant titulaire.

B. MESURES BUDGETAIRES

1. Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2024

La loi n°2015-991 du 07 août 2017 portant nouvelle organisation territoriale de la République a créée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. En particulier, son article 107 a modifié les articles du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. La loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 contient, par ailleurs, elle aussi de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire en son article 13.

Depuis 2016, les exécutifs des communes, mais aussi de leurs EPCI de rattachement, doivent présenter à leur organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise ainsi les choses en rappelant, tout d'abord, que les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, doivent relater les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre commune/syndicats et EPCI.

LE CONSEIL SYNDICAL,

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport présenté.

C. VERDONNET demande les conditions du prêt pour l'aire d'Annemasse et demande si le taux est fixe ou variable,

M. GARCIN indique que le taux est variable, en effet lors de la souscription du prêt les banques ne proposaient plus de taux fixe.

Il répond qu'il sera nécessaire de renégocier le prêt prochainement.

C. LES AIRES D'ACCUEIL

1. Modification tarif séjour aire d'Annemasse

Lors de la mise en service, il y a eu plusieurs difficultés, telles que le chauffe-eau et la pression d'eau, qui ont causé des désagréments et des conflits sur l'aire. Nous proposons de réduire temporairement le tarif de l'aire à un tarif de 4.00€ par jour par emplacement.

Le comité syndical, par 17 voix pour 0 voix contre et 0 abstention,
APPROUVE, la modification de tarif pour l'aire des Bois de Rosses à Annemasse.

2. Aire de Viry

Des coups de feu ont frappé l'aire de Viry, des caravanes ont été touchées et les voyageurs ont décidé de partir.

L'aire est fermée actuellement.

J. MISTRETTA précise que les agents afin de remettre en « état » l'aire après le passage du groupe « DEMETER », les agents font un travail remarquable et preuve de courage face aux immondices. Il indique que l'aire doit être remise en état avant jeudi, pour accueillir des nouveaux voyageurs.

3. Aire Reignier

Nous devons ajuster les tarifs pour l'eau sur l'aire de Reignier après avoir reçu les nouveaux tarifs appliqués par le Syndicat des eaux « Rocailles et Bellecombe ».

L'augmentation concerne la distribution de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées, la pollution domestique, la redevance de prélèvement d'eau et la modernisation des réseaux, le SIGETA doit adapter le tarif facturé, après étude la Présidente propose 5.00€ par mètre cube.

Le comité syndical, par 17 voix pour 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE, la modification de tarif de l'eau pour l'Aire de Reignier.

La Présidente rappelle que l'aire sera fermée pour les vacances de Printemps,

L'assemblée précise qu'elle souhaite que les voyageurs s'organisent et voyagent durant cette période.

Les délégués soulignent que ce n'est pas de la responsabilité du SIGETA de trouver un endroit où les héberger. En effet ce sont des voyageurs et non des sédentaires.

4. AGP 2024 / AGP FIXE

Des échanges et des réunions avec les services de l'état sont en cours, afin de déterminer l'aire de grand passage 2024 et l'aire de grand passage fixe.

5. ELECTRICITE ET EAU

Présentation des tarifs appliqués par notre nouveau fournisseur en électricité ENGIE et par les syndicats des eaux.

Afin de respecter le principe des aires tournantes utilisé depuis 5 ans, une aire de grand passage provisoire sera installée en 2024 sur le territoire d'Annemasse agglomération pour se mettre en conformité à l'article 15 du schéma départemental en vigueur.

J. MISTRETTA indique que nous devons recevoir l'arrêté de réquisition mardi.

6. DIVERS - STATIONNEMENT ILLICITE

L. MIVELLE exprime son mécontentement face à l'installation illicite des gens du voyage sur le P+R à Saint-Julien-en-Genevois. Cela fait 1 mois que la situation persiste, le service public de transport ne peut plus être garanti, ce qui a des conséquences importantes pour la commune de Saint-Julien-en-Genevois. Il relate également le manque de cohérence dans la communication et le manque de soutien de l'État. Face à son sentiment d'impuissance, il en vient à remettre en question son rôle de délégué au sein du SIGETA et désespère de la réalisation de la mise en conformité du Schéma départemental.

A. MAGNIN souligne que nous avons un véritable problème avec ce groupe en particulier sur tout le secteur du Genevois et du Chablais. Il tient également à rappeler que le SIGETA n'a pas la compétence pour la gestion des illicites mais que le Syndicat apporte son soutien. Il explique que des voyageurs présents sur l'aire de Viry écourtent leurs séjours afin de rejoindre un groupe de personnes stationnées illégalement pour des raisons de gratuité.

Selon J. MISTRETTA, ses 250-300 caravanes causent des perturbations aux communes mais également sur les aires. Il rapporte avoir envoyé plusieurs emails à la Préfecture pour alerter de l'insécurité et du manque d'hygiène sur nos aires. Après le passage de ce groupe, l'aire de Viry est actuellement en cours de nettoyage. Plus de 40 bouteilles de gaz ont été retrouvées. Pour faire face à ces immondices, heureusement que l'équipe du SIGETA est soudée et dévouée. Cette communauté est dangereuse pour les agents sur les aires mais également pour les habitants des communes et les commerces à proximité. Il relate les incidents survenus au restaurant ON KART à Viry.

Selon F. DE VIRY, diverses raisons ont conduit à un manque de sécurisation des sites sur la commune de Viry. En ce qui concerne la scolarisation des enfants de l'aire de Viry, l'école est prête à accueillir les enfants, l'école dispose des ressources et des effectifs requis. Ensuite, il tient à exprimer son désespoir face au manque de soutien de l'État. L'État est chargé d'assurer un niveau acceptable de justice et de sécurité, mais en raison de nombreux incidents, il est contraint de constater un manquement de leurs responsabilités.

P. SAUGE interroge J. MISTRETTA sur la scolarisation des enfants à Annemasse. J. MISTRETTA explique que des réunions se sont tenues. Une répartition des enfants est faite dans plusieurs écoles sur le secteur d'Annemasse.

L. GILET se questionne sur le comportement de ce groupe, et la gestion des déchets. En effet, comment font-ils pour générer autant d'ordures ménagères et abandonner autant de machines à laver et autres appareils électroménagers ? L'ensemble de l'assemblée ne comprend pas le mode de vie de ce groupe.

C. METRAL s'interroge sur la faisabilité du projet proposé par la Préfecture sur la mise en place d'un terrain de délestage pour le groupe. Elle se questionne sur les modalités de fonctionnement du terrain, qui assurera la gestion technique et financière ? Elle sait pertinemment qu'après 3 mois d'occupation, le terrain sera souillé et impraticable. Le groupe partira et les EPCI devront fournir un nouveau terrain, c'est une histoire sans fin. De plus, l'expérimentation effectuée cet été n'a pas été une réussite.

Le SIGETA informe l'assemblée qu'ALPHA 3A a perdu le marché, c'est désormais l'association la SASSON qui est en charge de la partie sociale sur les aires. Nous proposerons à cette association de venir se présenter lors d'un prochain comité. Après discussion avec l'ensemble des délégués présents, il a été décidé que l'aire d'Annemasse sera inaugurée le vendredi 26 avril à 11h00.

PROCHAIN COMITE LE 2 AVRIL (BUDGET) SALLE ORJOBET – CC GENEVOIS

Je vous remercie de vous libérer, ou en cas d'indisponibilité, de vous assurer qu'un suppléant puisse vous remplacer (pour les EPCI, les membres titulaires peuvent se faire remplacer par n'importe lequel des membres suppléants, sans s'attacher à la provenance de leur Commune).

Le compte rendu du comité syndical ainsi que la note de synthèse valant ordre du jour vous sont transmises en pièces jointes.

Je vous prie de croire, Mesdames Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente du SIGETA,

Christelle METRAL